

Assemblée nationale- Séances du lundi 16 juillet 2012

Projet de loi de finances rectificative pour 2012

- **Explication de vote de la motion de rejet préalable**

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet, au nom du groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Pierre-Alain Muet. Nous avons entendu, pour la défense de cette motion de rejet préalable, un discours totalement surréaliste. Vous avez passé une partie de votre temps, monsieur Estrosi, à défendre votre héritage.

Je ne reviens sur ce qu'a dit le ministre des finances vous concernant, à savoir les 70 milliards de déficit extérieur, quand, il y a dix ans, la France était en excédent, ou encore les 750 000 emplois supprimés.

...L'héritage, en matière de finances publiques, se résume par ce simple constat : en dix ans, la dette de notre pays a doublé, c'est-à-dire que l'ancienne majorité, à laquelle vous apparteniez, a accumulé autant de dettes en dix ans que tous les gouvernements qui l'ont précédée dans l'histoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP.*)

Vous nous parlez du pouvoir d'achat avec des trémolos dans la voix, mais, monsieur Estrosi, l'article 1^{er} de ce projet de loi de finances rectificative supprime 12 milliards de TVA, transférés des entreprises sur les ménages, qui amputaient le pouvoir d'achat. (*« Et la hausse de la CSG ? » sur les bancs des groupes UMP et UDI.*)

Avec cette suppression, ce sont donc 12 milliards de pouvoir d'achat que nous redonnons aux ménages. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.*)

L'article 2, quant à lui, supprime cette arme de destruction massive de l'emploi qu'est la subvention aux heures supplémentaires. Notre rapporteur général a raison d'aller jusqu'au bout en proposant de supprimer des incitations fiscales qui n'ont aucun sens dans une situation de chômage.

Vous croyez augmenter les revenus, mais ce n'est pas du tout le cas ! Dans une situation de chômage, où en plus les entreprises sont contraintes par la demande, le seul effet de ces dispositions est de détruire des emplois. Au total, cela n'a aucun effet sur le niveau global du revenu.

Oui, les mesures de ce collectif budgétaire contribuent au redressement de notre économie. Elles le font dans la justice et dans l'efficacité. Vous avez défendu, monsieur Estrosi, une motion de rejet préalable. Eh bien moi, je vous dis que la seule chose qui mérite un rejet, c'est la politique que vous avez suivie pendant cinq ans, voire dix ans.

...Or ce rejet a déjà eu lieu : c'était le 6 mai et le 17 juin !

Aujourd'hui, ce qui compte, c'est de redresser notre pays. Le groupe SRC votera naturellement contre cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.*)

(La motion de rejet préalable, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

- **Discussion générale**

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur général, mesdames les présidentes de commission, la situation de notre pays est connue : une dette qui a explosé, et qui continue de dériver, un chômage massif, un déficit extérieur abyssal et une explosion des inégalités. Certes, les inégalités explosent dans de nombreux pays, c'est d'ailleurs l'une des causes de la crise mondiale que nous avons connues, mais, ce qui caractérise notre pays, c'est que toute la politique fiscale de ces dernières années a consisté à les accentuer.

En dix ans, la dette publique de notre pays a doublé. En d'autres termes, la droite aura accumulé en seulement en dix ans une dette égale au total de la dette accumulée par tous les gouvernements qui l'ont précédée dans l'histoire.

Et la crise n'entre que pour une part modeste dans cette situation puisque, depuis cinq ans, c'est, pour l'essentiel, l'ampleur du déficit structurel, c'est-à-dire le déficit que notre pays aurait connu si la crise n'avait pas eu lieu, qui explique cette explosion de la dette. Depuis 2007, le déficit structurel, je le rappelle, n'a jamais été ramené au-dessous du seuil de 3 % ; il s'est toujours situé entre 3,3 % et 4,8 %. J'entends le président de la commission des finances répéter « la règle d'or ! la règle d'or ! la règle d'or ! », ladite règle d'or consistant à ramener à zéro le déficit structurel. Mais qu'avez-vous fait en cinq ans, chers collègues de la majorité ? Le précédent gouvernement est le seul à avoir laissé, pendant cinq ans, le déficit structurel en situation de déficit excessif. Parler de ce qu'il faudrait faire, c'est bien, mais, les déficits, ça se réduit par la volonté politique, et c'est ce qui caractérise ce gouvernement.

...Il y a donc urgence à redresser notre pays.

La première étape de ce redressement, c'est ce projet de loi de finances rectificative qui, pour l'année 2012, remet le déficit des finances publiques en ligne avec les prévisions du projet de loi de finances initial et avec nos engagements européens. Il compense une dérive de sept milliards du déficit, laquelle résulte en grande partie d'une surestimation des recettes dans le projet de loi de finances initiale, à la fois parce qu'elles étaient d'emblée franchement surestimées et parce que la croissance est aujourd'hui plus faible que l'hypothèse de croissance sur laquelle reposait ledit projet de loi de finances initiale.

Les mesures concernent pour l'essentiel la rente – prélèvement sur les banques et le secteur pétrolier – et les plus gros patrimoines, en supprimant l'une des plus injustes mesures prises par l'ancienne majorité. C'était il y a exactement un an : elle réduisait de moitié l'impôt de solidarité sur la fortune.

J'entends parler d'idéologie. Aucune mesure de politique économique n'est bonne ou mauvaise dans l'absolu, je l'ai toujours dit ; tout dépend de la situation économique dans laquelle on se trouve. Je le montrerai à propos des deux premiers articles de ce projet, mais toutes les mesures de ce collectif sont à la fois pertinentes dans la situation conjoncturelle de notre pays et justes.

Le premier article supprime cette mesure injuste et absurde dans la conjoncture actuelle de TVA dite « sociale » qui ampute de douze milliards d'euros le pouvoir d'achat des ménages. Cette suppression est juste car la TVA est l'impôt qui pèse le plus sur les ménages modestes, l'un des impôts les plus injustes. C'est aussi une mesure d'efficacité économique car, dans une période où c'est précisément la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages qui limite la croissance, transférer une charge d'imposition de douze milliards d'euros des entreprises sur les ménages, c'est tout simplement une absurdité économique, la plus sûre façon d'affaiblir non seulement la croissance de la consommation mais aussi, par voie de conséquence, la croissance de l'investissement.

Les propos tenus autrefois par un ministre des finances que la commission des finances du Sénat interrogeait sur cette mesure illustrent parfaitement ce qui se passerait si nous ne le supprimions pas. S'appuyant sur ses services, il estimait qu'un point supplémentaire de TVA réduirait la croissance de 0,9 point tandis que l'allégement, en contrepartie, des cotisations n'augmenterait le taux de croissance du PIB que de 0,4 point. Au total, chaque point de TVA sociale, disait ce ministre, c'était un demi-point de croissance en moins. Ce ministre, vous l'avez reconnu, c'était Nicolas Sarkozy, auditionné par la commission des finances du Sénat en 2004.

...En résumé, en supprimant douze milliards d'euros de hausse de la TVA dite « sociale », on redonne tout simplement douze milliards d'euros de pouvoir d'achat à tous nos concitoyens, et on contribue ainsi au retour de la croissance.

Le second article du projet de loi de finances rectificative supprime cette arme de destruction massive de l'emploi que constituent, dans une période de chômage, les subventions aux heures supplémentaires. Comme mon collègue Eckert, je souhaite que l'on traite l'ensemble de ces mesures en supprimant la défiscalisation de ces heures supplémentaires en même temps que l'exonération des cotisations dont elles bénéficiaient, car elle ne se justifie pas davantage.

Dans la conjoncture actuelle, cette défiscalisation est absurde. En période de plein emploi, par exemple dans les années cinquante, on pouvait, en cas de pénurie de travailleurs, subventionner les heures supplémentaires. Il n'y avait d'ailleurs pas besoin de les subventionner ; l'économie faisait des heures supplémentaires parce que cela correspondait à la situation de l'époque.

En revanche, dans une situation comme la nôtre, une situation de chômage et d'excédent massif des capacités de production par rapport à la demande, le seul effet d'une telle mesure, les économistes le savent, est un effet de substitution. Le nombre des heures supplémentaires augmente peut-être un peu, encore que mon collègue Gorges pense qu'il s'agit pour l'essentiel d'un effet d'aubaine, mais, surtout, cette mesure réduit l'embauche. Au total, le gain de pouvoir d'achat enregistré par ceux qui ont un emploi est exactement compensé par une perte de pouvoir d'achat pour ceux qui se retrouvent au chômage.

Je vous invite, mes chers collègues, à consulter les travaux, tout à fait remarquables, de l'OFCE. Ils montrent que cette mesure peut avoir des effets tout à fait différents selon que l'on se trouve en situation de plein emploi ou dans la situation que nous connaissons actuellement, une situation de sous-emploi. Dans une situation de sous-emploi, l'exonération des heures supplémentaires est une mesure évidemment absurde d'un point de vue économique.

Au total, ces allègements détruisent l'emploi sans entraîner aucune augmentation du revenu des familles. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé pendant cinq ans. Pour la première fois depuis, au moins, la Seconde Guerre mondiale, le pouvoir d'achat des ménages n'a pas augmenté du tout en cinq ans. Comme la moyenne cache des disparités énormes, une bonne partie de nos concitoyens ont donc perdu en pouvoir d'achat.

Je me demande d'ailleurs où a pu germer cette idée d'allègements sociaux et fiscaux sur les heures supplémentaires. Comme le rappelle le rapport de nos collègues Jean-Pierre Gorges et Jean Mallot, aucun pays n'a mis en œuvre une mesure aussi massive. Certains pays ont supprimé les cotisations sur le supplément de salaire de l'heure supplémentaire, au motif de l'égalité en termes de droits sociaux entre une heure normale de travail et une heure supplémentaire. Mais vous, vous avez créé, au contraire, une profonde inégalité entre l'heure de travail normale et l'heure supplémentaire. Les rares pays qui ont fait ceci, pour une toute petite fraction de la rémunération des heures supplémentaires, ont d'ailleurs supprimé ce dispositif du fait de la période de chômage actuelle : c'est le cas de l'Italie.

Ce projet de loi de finances rectificative corrige des pertes conjoncturelles de recettes par des mesures structurelles, qui ont de ce fait un impact durable sur la réduction du déficit : les 7 milliards de redressement prévus cette année représentent ainsi 13 milliards de réduction du déficit l'an prochain. C'est très exactement le contraire de ce que vous avez fait en 2011 : je ne reviens pas sur la discussion que nous avons eue alors au cours de la discussion de la loi de règlement.

Le projet de loi de finances rectificative maintient et finance toutes les dépenses nouvelles par des redéploiements. S'agissant de l'éducation, je salue la création de 1 000 postes de professeurs des écoles, de 100 conseillers principaux d'éducation et de 1 500 auxiliaires de

vie scolaire individualisés. L'ensemble de ces recrutements est financé à hauteur de 48 millions d'euros par des redéploiements de crédits.

Bref, ce projet de loi de finances rectificative est juste, efficace et nécessaire. C'est d'une certaine façon l'inverse de ce que vous avez fait en 2007 avec la loi TEPA, avec le paquet fiscal : le projet de loi de finances rectificative réduit le déficit, réintroduit de la justice fiscale et favorise l'emploi et le revenu.

C'est pourquoi le groupe socialiste le votera avec conviction. Merci. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. Applaudissements sur quelques bancs du groupe GDR.*)